LA BRETAGNE ET LA PREMIERE REVOLTE DE LA LIGUE

(1584-1585)

La cote nº 21/369 des Additional Manuscripts du British Museum porte la description suivante : « Lettres deschiffrées de Mr.le Duc et Mr. le Cardinal de Guise et de plusieurs de leur party, escriptes depuis l'an 1585 jusqu'à l'an 1587 au Duc de Mercuer, Gouverneur de Bretaigne ». La lecture de ces lettres, qui sont données en appendice à cet article, m'a fort intéressé car en faisant des recherches sur la Ligue en Bretagne j'avais déjà remarqué combien les débuts du mouvement en cette province sont restés inexplorés. On comprend facilement cette inattention, car ce n'est qu'avec le commencement de la véritable guerre civile, en 1589, que la documentation devient abondante. Aussi le tome V de l'Histoire de Bretagne, où dès 1913 Barthélémy Pocquet fit ce récit détaillé et judicieux qui fait toujours autorité sur la Ligue bretonne, glisset-il rapidement — quelques trois ou quatre pages seulement — sur les six premières années du gouvernement du duc de Mercœur. De l'attitude de Mercœur envers le soulèvement du parti guisard en 1585 on dit seulement qu'il tenait à ne pas sortir de la réserve particulière que lui imposait sa parenté avec le roi, et que jusqu'en 1588 il conserva « une attitude d'obéissance officielle 1». Les lettres du British Museum font ressortir qu'on sous-estime ici les liens précoces de Mercœur avec la Ligue, et le rôle joué par la Bretagne dans les troubles de 1585. Certes, l'élucidation que nous prétendons y apporter - même avec l'aide de quelques documents de la Bibliothèque nationale et des archives provinciales — n'est que très partielle. On ne possède, par exemple, ni le registre de délibérations ni les comptes municipaux de Nantes pour l'année 1585 et c'est un problème capital que le

⁽¹⁾ B. POCQUET, La Bretagne province, p. 85.

sort de Nantes pendant la révolte. Les registres secrets du Parlement de Bretagne, dont les vacances intervinrent peu après le début de la révolte, donnent peu d'indices substantiels, ceux des audiences de la Chambre des comptes n'en donnent pas plus.

Comment expliquer la décision de Mercœur de s'immiscer dans la Ligue ? Il était, depuis 1575, beau-frère de Henri III, et sa famille avait beaucoup profité du mariage de Louise de Lorraine avec le roi de France. Non seulement Mercœur y avait gagné la main de l'héritière du duché de Penthièvre, et vu, à son profit, le jeune prince de Dombes dépossédé de la survivance du gouvernement de Bretagne, mais une autre sœur, Marguerite, devint la femme du puissant favori Joyeuse en 1581, tandis que son frère Charles, sur une recommandation royale, fut nommé cardinal en 1579 et évêque de Verdun en 1580. Ce dut être le long remords de toute sa carrière que l'ingratitude de Mercœur envers Henri III. Evidemment il eut besoin de motifs sérieux pour risquer la perte de tous les bienfaits de cette parenté avec le roi. Mais on discuterait à jamais pour déterminer les influences respectives sur Mercœur de son catholicisme étroit, de son sang lorrain, et de ses ambitions ténébreuses de régner quasi-indépendamment en Bretagne. On ne peut que signaler, dès 1584, son adhésion au parti de ses cousins, les Guises, parti de plus en plus hostile à la cour.

Depuis septembre 1583 jusqu'à juillet suivant, Mercœur avait résidé à la cour et s'était fait remarquer par sa participation aux retraites et aux pèlerinages auxquels se plaisait le roi en ses humeurs maladives 2. Mais la piété de Henri III ne dictait plus sa politique au milieu des divisions religieuses de son royaume : ce fut là que les beaux-frères se séparèrent. Car l'été de 1584 marqua une période de crise renaissante en France, après le calme relatif établi par l'édit de tolérance de 1577. La mort aux Pays-Bas, en juin, du duc d'Anjou, frère du roi, menaça la France de l'avènement éventuel d'un prince hérétique, Henri de Navarre. Et, de plus, Henri III dut se poser la question d'une intervention ouverte aux Pays-Bas pour soutenir contre l'Espagne la cause chancelante des néerlandais révoltés. Ces problèmes de politique intérieure et extérieure cimentèrent l'entente à demi traîtresse qu'avaient nouée Philippe II et le duc de Guise. Combattre l'hérésie au dedans, refuser l'aide à l'hérésie au dehors telle était la politique du parti guisard, tandis que le roi optait toujours pour

⁽²⁾ Lettres de l'ambassadeur florentin, du 23 janvier, 6 février, 18 mars, et 3 avril 1584 : A. Desjardins, éd. Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane (Paris, 1859-1886), iv. 385-486, 494, 496.

la tolérance, comme garantie de la paix domestique, et semblait écouter avec faveur les offres de souveraineté des néerlandais. Quand, à la fin de juillet, Mercœur quitta Paris, le nonce Ragazzoni n'hésita pas à le classer parmi ceux qui étaient mécontents du roi très chrétien 3.

Des griefs personnels étaient peut-être venus renforcer ses opinions. Il s'était déjà rapproché des autres princes de la maison de Lorraine à cause de certains bruits selon lesquels Henri III envisageait de répudier la reine Louise, toujours stérile après neuf ans de mariage, répudiation qui aurait eu, évidemment, des répercussions sérieuses sur son influence 4. Du reste, il n'était pas satisfait de l'accord imposé par le roi, en avril, dans la question des droits maritimes dans le duché de Bretagne disputés entre lui et l'amiral de Joyeuse ⁵.

De Paris, Mercœur alla rejoindre son gouvernement. Ce retour marqua un tournant dans sa vie. Au début de sa carrière il n'avait pas résidé très assidûment en Bretagne. Désormais et jusqu'à sa destitution par Henri IV en 1598, il ne guittera la province que rarement et pour de courtes périodes. Son ambition semble s'y fixer enfin. Le duché de Penthièvre, propriété de sa femme, remplit son horizon aux dépens de son patrimoine de lorrain et d'auvergnat. Ambition médiocre dans un sens car, malgré ses ports florissants, ses institutions indépendantes, la Bretagne se tenait un peu à l'écart de la vie politique de la France, et, par sa retraite, Mercœur, chef d'une branche plus ancienne de la maison de Lorraine que celle des Guises, laissait le champ libre à son cousin plus hardi, plus apte à courtiser le peuple.

A Nancy, au mois de septembre, le duc de Lorraine et les princes des branches cadettes de sa famille tinrent conseil et décidèrent le réveil d'une ligue de catholiques qui demanderait le retrait du roi de Navarre. L'aide de Mercœur était espérée, mais une fièvre assez sérieuse le retint à Nantes 6. Cette maladie fut réelle, paraît-il, et non purement diplomatique; mais le duc hésitait encore, peut-être, à se rendre compte de la portée réelle de cette nouvelle Ligue, c'est-àdire de la possibilité d'un choc armé entre Henri III et la maison de Lorraine. Il n'envoya donc pas de mandataire à cette fameuse rencontre de Joinville, où, le 31 décembre 1584, le duc de Guise et les agents de Philippe II signèrent l'accord

(6) Ibid., iv. 530.

⁽³⁾ Lettre au cardinal de Como, le 23 juillet, dans P. Blet, éd. Correspondance de Girolamo Ragazzoni, 1583-1586, (Rome, 1962), p. 170.

(4) Ragazzoni à Como, le 14 mai 1584 : Corresp., p. 251.

⁽⁵⁾ Busini à Vinta, le 29 mai 1584 : Nég. avec la Toscane, iv. 509.

qui prévoyait le financement d'une révolte. Les signataires se proposèrent la proscription totale de la religion prétendue réformée, la reconnaissance du cardinal Charles de Bourbon, oncle de Navarre, comme héritier présomptif du trône, et la cessation de toute aide française à la révolte des Pays-Bas. Avant juillet 1585 Philippe II fournirait 600.000 écus pour payer les troupes nécessaires à l'exécution de ce beau programme 7.

Les cardinaux de Bourbon et de Guise, les ducs de Guise, de Mayenne, d'Elbeuf et d'Aumale signèrent ce traité. Mais on n'envisagea qu'une signature future de la part de Mercœur qui avait peut-être soulevé quelques doutes sur l'attitude du Saint-Siège. Il dut trouver rassurants les rapports du jésuite Claude Matthieu qui, depuis le commencement de 1585, était à Rome pour expliquer à Grégoire XIII les motifs des princes catholiques. « Le Pape trouve très bon que les princes... prennent les armes pour extirper l'hérézie de ce royaulme... et empescher que la couronne ne vienne en ung roy hérétique... (II) favorizera ceste entreprize par tous moyens. » Ainsi écrivit à Mercœur le père Claude dès son retour en février. Le complot éclaterait le 18 avril, ajouta-t-il, et serait appuyé non seulement par l'Espagne mais aussi par les ducs de Lorraine et de Savoie et par quelques princes allemands 8.

Le cardinal de Vaudémont, frère de Mercœur, qui avait consenti à mettre ses villes épiscopales, Toul et Verdun, à la disposition de Guise, se rendit en Bretagne en mars 1585 pour inciter le gouverneur à une participation active 9. A la fin de ce mois, Mercœur apprit de Guise qu'il faudrait avancer la révolte au 10 avril; et Guise le pria de prêter deux galères aux sieurs de Lansac et de Saint-Luc pour une entreprise sur Bordeaux 10.

Evidemment, les préparatifs militaires des ligueurs ne purent rester inconnus du roi; et bientôt il n'eut guère de doute que son beau-frère ne fût du complot. Vers la fin de février, un valet royal, La Buissière, avait apporté à la cour des nouvelles alarmantes de Bretagne; et, le 1er mars, Henri III écrivit par un autre valet, Montchastre, à Mercœur et à divers notables de la province, les avertissant de « l'orage

(10) Ibid., nº 3.

⁽⁷⁾ Texte dans J. Du Mont, Corps diplomatique du Droit des Gens
(Amsterdam, 1726-1731), V, i, 441.
(8) Voir le document n° 1 de l'appendice.

⁽⁹⁾ C'est ce qu'on déduit de la lettre de Guise à Mercœur, reçue le 17 mars, où il propose le retour immédiat de Vaudémont à l'est, pour s'assurer de ses diocèses : appendice, n° 2.

qui se preparoit en mon pais de Bretaigne, et exigeant l'affirmation de leur loyauté » ¹¹. Obéissant aux volontés du roi, le premier président du Parlement de Rennes, M. de Bourgneuf de Cucé, et l'évêque de Nantes, Philippe du Bec, allèrent trouver Mercœur, et emportèrent la promesse que celui-ci ferait « retirer ceulx qui commançoient à s'assembler ¹²».

Mais le roi, bien qu'il eût commencé à recruter pour son propre compte, conclut finalement que la guerre contre les huguenots serait moins dangereuse que contre le parti ultra-catholique. Il ne voulut point exclure le roi de Navarre de la succession, mais il ne vit plus d'autre moyen de conserver cette succession que par la proscription de la religion réformée et la conversion plus ou moins forcée de Navarre. Par conséquent, à la fin de mars, il confia à la reine-mère, Catherine de Médicis, la mission de négocier avec Guise la satisfaction au moins partielle des réclamations de la Ligue. Le 29 mars, un écuyer de la reine Louise fut dépêché en Bretagne, pour en informer Mercœur et les principaux gentilshommes de la province. Les instructions de cet écuyer, le sieur de Montmorin, révèlent le peu de foi attaché par le roi aux assurances que Mercœur avait transmises à la cour. Montmorin dut charger l'évêque de Nantes d'agir sur lui, et de lui persuader de ne visiter pour le moment aucune des villes importantes de son gouvernement, « se contentant d'aller droit en sa maison sans passer par les villes, et de s'y tenir jusques ad ce que l'on veoye que deviendront toutes ces choses » : comme encouragement, on lui offrirait de nouvelles concessions dans sa querelle avec l'amiral de Joyeuse 13.

La mission de Catherine de Médicis incita la Ligue à tenter quand même des coups de force contre nombre de villes et de forts, afin d'imposer des conditions plus sévères au roi. Que Mercœur prît part à ces coups de force, nul doute. « Le masque estoit levé », lui écrivit son frère, le cardinal, dans une lettre reçue le 18 avril, le félicitant « que de vostre costé vous estes assuréz des villes qui sont à vostre dévotion et mis en campagne vos gens ¹⁴ ». Ces villes, paraît-il, comprenaient Morlaix, Fougères et Redon : ceci ressort de quelques lettres envoyées en province par le roi, au mois de septembre 1585, pour remettre les affaires en ordre suivant la paix de Nemours faite avec la Ligue. « J'escripts aux manans et

⁽¹¹⁾ Instructions à Montchastre, et Lettres : Bibliothèque nat., Fonds français 3310, f. 22-25 v°.

⁽¹²⁾ Henri III à Du Bec et à Bourgneuf, le 29 mars : Bibl. nat., Fonds fr. 3309, f. 9-9 v°.

⁽¹³⁾ Instructions du 29 mars à Montmorin : Ibid., f. 9-9 v°.

⁽¹⁴⁾ Appendice, nº 5.

habittans de Morlaix qu'ils ayent à oster ceulx d'entre eux qu'ilz ont mis dans le chasteau », écrivit-il au capitaine Kergain, lieutenant du marquis de La Roche, gouverneur de Morlaix; et il ordonna à Mercœur de permettre la rentrée dans la ville de La Roche et Kergain 15. Les sieurs de Sourdéac et d'Orvault durent démolir leurs fortifications à Redon, d'où, au nom de la Ligue, ils avaient fait fuir la petite communauté huguenote qui résidait à la Roche-Bernard, seigneurie de la famille de Laval 16. Le roi ordonna encore à Mercœur de renvoyer les soldats qu'il avait introduits, sans autorisation, dans Fougères et dans le château de Nantes 17.

Nous discuterons plus tard l'attitude de la ville de Nantes à l'égard de la révolte; mais, comme on vient de voir, son château au moins était à Mercœur depuis le commencement d'avril, si l'on croit le bruit rapporté le 5 avril par l'ambassadeur florentin 18. Le gouverneur de Nantes, le duc de Retz, qui remplissait une mission hors de Bretagne, se plaignit au roi, le 13 mai, qu'on ne l'y avait pas envoyé pour garder la ville et qu'on n'avait tenu aucun compte de son avis de mettre une garnison plus sûre au château. Retz avertit aussi que les insurgés pourraient tenter de se saisir des galères en station à Nantes 19. On se souvient que Guise avait prié Mercœur d'aider une attaque navale sur Bordeaux; mais il paraît qu'en fait Mercœur ne put compter sur le concours des capitaines et dut abandonner le projet 20.

Il est très probable que les ligueurs gagnèrent aussi à leur cause les ports de Brest et de Concarneau car les négociateurs royalistes à Epernay les proposèrent comme villes de sûreté pour Mercœur tandis qu'ils mirent leur veto à d'autres villes nommées par la Ligue, en alléguant qu'on « ne pouvoit raisonnablement déposséder les capitaines et gouverneurs... qui ont tousjours tenu ferme pour le service du roy » 21 __ d'où l'on peut déduire un manque de loyauté de Brest et de Concarneau. Certes, on voit que le sieur de Châteauneuf, capitaine de Brest, favorisait Mercœur, et qu'il était sûr que son lieutenant, Rosampoul, qui gardait actuellement la ville, montrerait les mêmes sympathies 22. Bien

⁽¹⁵⁾ Lettre du 18 septembre, Bibl. nat., ms f. fr. 3309, f. 35 bis v°. (16) Henri III aux citoyens de Redon, le 3 septembre : Ibid., f. 30 v°.-31; voir aussi B. Vaurigaud, Essai sur les églises réformées en Bretagne (Paris, 1870), I, 254, 256-258.

(17) Lettre du 3 septembre, Bibl. nat., ms f. fr. 3309, f. 31-31 v°. (18) Busini à Vinta, Nég. avec la Toscane, iv. 558. (19) Bibl. nat., ms f. fr. 15569, f. 185-186 v°. (20) Appendice, n° 6. (21) « Articles apportéz par M. Miron », le 2 juin dans Lettres de Catherine de Médicis, viii, 473. (22) Appendice, n° 10.

qu'on ne possède aucun témoignage direct sur Concarneau, on sait que son capitaine, le sieur de Lézonnet, était chaud partisan de la Ligue après 1589.

Cependant Mercœur subit des échecs. Le roi trouva de nombreux et importants défenseurs, cela malgré le fait qu'il ne lança pas d'accusation formelle de lèse-majesté contre son beau-frère et ne fit connaître son déplaisir qu'à mi-voix. Aussi lorsqu'il séjourna dans Rennes, pendant la seconde semaine d'avril, Mercœur fut-il résolument empêché par le sieur de Montbarot, capitaine de la ville, d'y introduire des troupes. Le 3 mai, Montbarot justifie sa conduite devant une assemblée de la ville par des lettres royales du 23 avril qui, sans nommer personne, ordonnaient aux citoyens de Rennes de veiller à ce que « nul prince ny seigneur, quel qu'il soit, ne puisse entrer plus fort que vous 23».

Des lettres identiques furent apportées à Saint-Malo par le sieur de Racan, qui y arriva, le 28 avril 1585, à la tête de sa compagnie de lances, pour faire l'intérim de son frère, Fontaines, séjournant à la cour 24. D'autres notables mobilisèrent aussi leurs compagnies pour le service du roi : La Hunaudaye, lieutenant général de Bretagne; le baron du Pont-l'Abbé; les marquis de La Roche et de Coëtquen. Le sieur de Pontcroix mena cent arquebusiers pour tenir en sûreté Dinan ^{25.}

Mercœur, semble-t-il, faillit tomber dans une embuscade à Dinan, dressée par La Hunaudaye 26. Mais une bataille sérieuse entre ligueurs et loyalistes catholiques ne parut jamais très probable. Mercœur voulut évidemment l'éviter. Il avait remporté la lutte par surprise et par connivence. L'armement des anti-ligueurs bretons le détourna, au commencement de mai, sur les marches poitevines, vers les huguenots. Le mouvement guisard avait naturellement alarmé ceux-ci et provoqué chez eux des mesures de défense et des levées de troupes. Infractions à l'édit de 1577 ? On pouvait l'alléguer et représenter l'initiative de la Ligue comme représailles et service du roi. Tel était le raisonnement adopté par Du Bec, évêque de Nantes, qui s'était constitué en quelque sorte l'intermédiaire entre Mercœur et le roi, dans une lettre du 2 mai. Il dut admettre que Mercœur rassemblait une armée assez grande à la frontière du Poitou, mais c'était,

(26) Appendice, nº 7.

⁽²³⁾ Archives municipales de Rennes, 469, f. 105 v°.-106. (24) N. Frotet de la Landelle, Mémoires (éd. F. Joüon des Longrais,

Paris, 1886), p. 61-63.

(25) Voir des lettres concernant le payement de ces troupes, Bibl. nat. Fonds fr. 3309, f. 13-13 v°, 29, 39, 72-73 etc.

selon lui, avec l'intention « de destourner la guerre de son gouvernement si les huguenotz ne la commencent et d'y tenir tout en repos soubz vostre obéissance »; tous les troubles du royaume venaient des « menaces de ceulx de la nouvelle opinion qui n'ont poinct crainct de publier que le roy de Navarre, fortifié de Vostre Magesté, fairoyt bien venir (la noblesse) au presche... s'il venoyt à la Couronne... C'est, Sire, ce que vostre noblesse Catholicque a en la bouche quant on lui parle de se tenir en repos soubs l'obéissance de vos édicts. » ²⁷

Mercœur se joignit à d'autres chefs ligueurs des provinces voisines — parmi eux son cousin, le duc d'Elbeuf, le comte de Brissac et le sieur de Boisdauphin. Leurs troupes eurent des escarmouches avec des bandes huguenotes aux environs d'Angers et de Saumur 28.Le duc de Guise, à Epernay, eut un moment d'alarme au commencement de juin, craignant que le roi ne tirât avantage des troupes levées pour lui en Suisse, qui pénétraient maintenant en France, pour rompre les négociations. Il pria donc Mercœur et Elbeuf de se rendre avec leur armée vers la haute Loire, « où il fault que nous fassions nostre gros sort ». 29 L'ambassadeur florentin rapporte que Mercœur partit de Nantes le 12 juin pour retrouver Guise 30. Mais, en fin de compte, le roi était peu disposé à faire usage de ses mercenaires. A Epernay les négociateurs se mirent d'accord et, autant qu'on sache, le projet d'expédition fut abandonné. A la fin de juin, Mercœur était de nouveau à la frontière poitevine 31.

Quel appui Mercœur avait-il trouvé en Bretagne pendant cette première révolte de la Ligue ? Pour recruter les troupes menées en Poitou et en Anjou il disposait évidemment d'un nombre considérable de capitaines et de nobles. Depuis dix ans, période de son mariage avec Marie de Luxembourg, héritière de Penthièvre, il était un personnage de marque en Bretagne et, bien avant sa nomination au gouvernement, il commandait une clientèle dans la province — comme le démontre un incident de 1578, raconté par L'Estoile, où le sieur de Carné, lieutenant du roi à Brest, et cinq autres Bretons attaquèrent à Paris un certain M. de Salcède, secondant Mer-

⁽²⁷⁾ Bibl. nat., ms f. fr. 15569, f. 150-150 vo.

⁽²⁸⁾ Mercœur à Boisdauphin, *ibid.*, 3348, f. 71; Busini à Vinta, le 11 juin : Nég. avec la Toscane, iv. 580; Champernon à Walsingham, le 31 mai : Calendar of State Papers Foreign, Eliz. I, xix, 487-488.

⁽²⁹⁾ Appendice, nº 12.

⁽³⁰ Busini à Vinta, le 25 juin : Nég. avec la Toscane, iv, 583.

⁽³¹⁾ Voir ses lettres écrites de Clisson, les 25 et 27 juin : Arch. mun. de Nantes, EE 214.

cœur, paraît-il, dans une querelle de famille ³². Mais de ces liens antérieurs on ne sait pas grand'chose; je ne suis même pas parvenu à retrouver quelque rôle de gendarmerie qui indiquât à quel point sa compagnie d'élite était composée, vers 1585, de gentilshommes bretons. On sait qu'à cette date les relations entre seigneur et vassal étaient devenues, en général, purement formelles : aussi le duché de Penthièvre n'est pas la clef de ce problème. Bien au contraire, cet ennemi acharné de Mercœur, le lieutenant du roi La Hunaudaye, était vassal de Penthièvre, tout comme d'autres gentilshommes — riches ou de fortune modeste — qui allaient s'opposer à leur seigneur nominal pendant la guerre de 1589 à 1598 : le vicomte de St-Denoual, la famille de Guémadeuc, les sieurs de Gardisseul, de Cœtualen, du Tertre, du Lis ³³.

Non, c'était plutôt comme puissance politique, comme gouverneur tenant les leviers de l'appareil administratif et militaire, que Mercœur attira des partisans, partisans qui venaient de toutes les régions de la province (et de plus loin, sans doute, car on rencontre dans sa carrière ultérieure plusieurs clients non-bretons, comme le lorrain Jacques Bardin du Verger ou le picard Vignancourt) et qui regardaient sans déplaisir la perspective d'un renouvellement de guerre civile avec toutes les opportunités qui y étaient attachées de gains et de pillage. On ne trouve pas beaucoup de noms explicites dans les documents : ceux de Rosampoul, Bonpas, Cœtedrez, et d'Orvault y figurent — gentilshommes qui, en 1589, suivaient toujours la Ligue. Mais on remarque avec surprise la complicité du sieur de Châteauneuf — avec surprise, dis-je, car ce grand seigneur de la région malouine, capitaine de Brest et courtisan influent, avait participé en 1576 à la révolte dite « des Malcontents », alliance des « politiques » de chaque parti religieux qui fit conclure la célèbre paix de Monsieur, si favorable aux huguenots 34. Châteauneuf sans doute goûtait plutôt l'aventure que l'idéologie 35; par un revirement il rompit avec Mercœur et resta royaliste en 1589.

⁽³²⁾ P. de L'ESTOILE, Journal pour le règne de Henri III (éd. L.-R. Lefèvre, Paris, 1943), p. 185. Salcède était cousin de Mme de Mercœur, ibid., p. 303.

⁽³³⁾ Même absence de loyauté féodale chez les vassaux des chefs huguenots, Rohan et Laval. Beaucoup, comme les sieurs du Garo, de Sévigné, La Roberie, étaient ligueurs.

⁽³⁴⁾ Le rôle de Chateauneuf dans la révolte de 1576 est raconté par le baron de La Moussaye, autre participant, dans son « Brief Discours de la vie de Claude Du Chastel », publié dans les Annales de Bretagne, entre 1899 et 1902 : voir le tome xv, 243-244.

⁽³⁵⁾ Son scepticisme se manifeste dans une lettre où il insinue, écrivant à Mercœur, que le baron du Pont pourrait embrasser la Ligue à cause de son procès avec le vicomte de Rohan, chef des réformés. Appendice n° 7.

Et dans les villes ? La crise stimula-t-elle la croissance d'un mouvement populaire de type parisien ? Peu de signes s'en découvrent en 1585. Aucun pamphlet de source bretonne n'a survécu, ni pour ni contre cette première révolte de la Ligue. Les registres du Parlement ne contiennent pas d'exemples de cette censure impatiente des sermons séditieux, des paroles hostiles au roi, qu'on remarque durant les premiers mois de 1589, après le meurtre des Guises. Les bourgeois de Dinan protestèrent contre la cession à Mercœur de leur ville par la pacification éventuelle, et Henri III dut insister pour les convaincre qu'elle « ne se peut révocquer ny changer... les habitans devant se conformer à cela sans aucune difficulté ». 36 A Saint-Malo les notables de la ville nommèrent, le 12 avril, un conseil extraordinaire de défense, vu les levées militaires qui se faisaient dans la province; mais cette action eut le consentement du lieutenant du château, et quand, deux semaines plus tard, M. de Racan arriva dans la ville, il noua des relations cordiales avec la municipalité, à tel point que, le 12 août, le roi remercia Saint-Malo de sa fidélité pendant les troubles ³⁷.

C'est à Nantes qu'on se serait attendu à la réaction la plus favorable à la Ligue, à cause de la proximité entre la ville et les forteresses poitevines des réformés, et de la vulnérabilité de son commerce devant les corsaires de La Rochelle. Mais M. Denis, secrétaire de chancellerie et agent à Paris pour les affaires juridiques de Nantes, écrivit au Bureau de ville, le 11 avril : « L'on dict icy que vous estes gardéz en l'obéissance du roy jusques à présent »; et encore, le 1er juin, « Je suis bien aise que vous soyez pour le roy encores que vostre chasteau soit occupé, et ne soyez de la Ligue » 38. On pourrait soupçonner que ces paroles étaient dictées par la prudence. mais des lettres échangées entre Mercœur et le Bureau, vers la fin de juin, démontrent qu'il existait en fait une hostilité à peine voilée entre les échevins et le gouverneur. Mercœur demanda l'ouverture de quelques poternes depuis longtemps murées, qui avaient donné accès du château à la ville, cela afin de retirer plus facilement des pièces d'artillerie « qui ne se peult faire par dessus le pont qu'avec beaucoup d'incommodité... » Le Bureau refusa — avec politesse, mais en citant « l'exprès commandement du roy », et en alléguant que la fermeture était « chose qui a porté ung grant contentement et asseurance aux habitans de ceste ville et qu'ilz ont estimé

⁽³⁶⁾ Henri III à La Hunaudaye, le 24 juillet, Bibl. nat., ms f. fr. 3309, f. 13-13 $\mathbf{v}^{\circ}.$

⁽³⁷⁾ FROTET DE LA LANDELLE, Mémoires, p. 59-64, 71.

⁽³⁸⁾ Arch. mun. de Nantes, AA 64.

grandement servir à leur conservation ». Mercœur donna une réponse très indignée : ses motifs étaient des plus désintéressés, et la présence de sa femme et de sa belle-mère à Nantes « vous doit mettre hors de tout le soupçon que, peult-estre, vous vouldroient faire acquérir aulcuns mal affectionnéz à vostre bien et à moy particulièrement... » Ces mêmes « mal affectionnéz » avaient manigancé, allégua-t-il, le transfert du Bureau des finances, organe des trésoriers et receveurs généraux de Bretagne, de Nantes à Rennes; et, en général, « s'ilz ne sont retenuz... ilz sèmeront tant de combustion parmy vous que les huguenotz... ne fauldront pas de s'ayder de ce moyen » 39. Un tel langage décèle la méfiance profonde qui s'était établie entre ville et château. Assurément la Ligue n'avait pas encore achevé cette maîtrise entière de Nantes qu'on verra en 1589 quand elle procèdera à l'arrestation du maire et de quelques douzaines d'officiers royaux.

A Rennes, l'échec fut encore plus complet. C'était avant tout l'imposition d'une garnison que craignaient les bourgeois; en mars 1589, la Ligue elle-même profita de cette émotion, en dépit des serviteurs du roi, mais en 1585 l'organisation de la Ligue à Rennes était évidemment trop faible, et ce furent les soldats de Mercœur dont on s'alarma. Une assemblée de la ville, le 19 avril, prescrivit la visite de toute maison de logement pour expulser les inconnus « qu'on voyt presque tous se advouer aud seigneur duc (Mercœur) tellement que si cela continue gueres, ilz pouroient estre les plus fortz en ceste-dite ville » 40. Mercœur lui-même venait de passer deux semaines dans la ville 41, mais son influence ne prévalut pas contre celle du capitaine Montbarot, appuyé par les magistrats du Parlement et du Présidial : il avait dû rester sur la défensive; il écarta comme bruits malveillants les remontrances d'une délégation, nommée, le 16 avril, par le Parlement touchant « la prise de quelques villes ... et (les) garnisons que on dict ledit sieur voulloir establir en ceste ville et aultres » 42. Cependant, un mois après avoir quitté Rennes, Mercœur tenta de revenir sur ses promesses. Dans une lettre pleine de menaces il dénonça les « confrères assez recogneuz » qui l'avaient calomnié devant les citoyens, et demanda qu'ils envoyassent à son camp un député de qualité pour écouter sa résolution « de vous secourir de ma personne, forces et moyens affin de vous conserver en paix et repoz

⁽³⁹⁾ Lettres des 25 et 27 juin : ibid., EE 214.

⁽⁴⁰⁾ Arch. mun. de Rennes, 469, f. 103 v°.-104.

⁽⁴¹⁾ Ce fut le 6 avril qu'une députation du Parlement alla saluer son arrivée : Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Bb 62, f. 19.

⁽⁴²⁾ *Ibid.*, f. 23-23 v°.

soubs l'obéissance de sa majesté et l'autorité qu'elle m'a donnée sur vous » 43. L'assemblée du 6 juin délégua six notables pour aller devant le gouverneur; mais on apprit, le 10, qu'aucun de ceux qui avaient été nommés ne voulait faire le voyage à Ancenis, où résidait alors Mercœur 44. Trois députés nouveaux furent désignés. On ignore le dénouement, car jusqu'en septembre nulle autre assemblée générale n'eut lieu. Cependant, cette répugnance des ambassadeurs désignés semble caractéristique de la répugnance générale de la bourgeoisie bretonne à s'immiscer dans la rébellion inavouée de leur gouverneur. Mercœur avait sans doute quelques amis, quelques clients, parmi les notables des villes 45, mais son influence était assez restreinte; à cause du système de vénalité des charges, par exemple, la provision aux offices de justice et de finances était en grande partie hors de son intervention. En Bretagne, donc, la Ligue de 1585 était un parti plutôt de la petite noblesse que des milieux urbains.

Comment Mercœur avait-il payé des troupes considérables levées en dépit des ordres du roi ? Par la paix de Nemours, Henri III s'engagea à payer les mercenaires recrutés pour le service de la Ligue en Allemagne et en Suisse, mais il paraît improbable qu'on ait employé aucun de ces mercenaires dans l'ouest de la France. La paix ne dit rien touchant les troupes françaises de la Ligue. Cependant Mercœur eut sa part des subsides fournis par Philippe II. Le 12 août le duc de Guise confirme le paiement à lui de 24.000 écus, et promet « tel part qu'il vous plaira » des fonds à venir de l'Espagne 46. Mercœur avait peut-être anticipé sur cet argent en hypothéquant ses propres ressources. On ignore s'il avait pu détourner quelques sommes des caisses publiques : les comptes provinciaux manquent pour cette époque. On ne relève aucune allusion à une telle action dans les registres d'audience ou de mandements de la Chambre des comptes. On a déjà remarqué le transfert du Bureau des finances de Nantes à Rennes; sans doute le roi espéra ainsi prévenir des saisies — mais le transfert eut lieu assez tard, car les officiers du Bureau étaient encore en fonction à Nantes le

⁽⁴³⁾ Arch. mun. de Rennes, 469, f. 107 v° -108 : lettre du 28 mai à la municipalité.

⁽⁴⁴⁾ Ibid., f. 106 v°-108 v°.

⁽⁴⁵⁾ On le voit, par exemple, intercéder auprès du roi pour faciliter la résignation de Bertrand d'Argentré, président du présidial de Rennes et futur ligueur. Voir l'appendice, n° 11 « le viel sénéchal de Rennes »; et Bibl. nat., ms f. fr. 3309, f. 27: lettre du roi, probablement à Montbarot, le 23 août 1585.

⁽⁴⁶⁾ Appendice, nº 13.

28 mai ^{47.} On suppose que, tout au moins, Mercœur exigea des munitions de Nantes, comme d'autres villes encore plus soumises. Pour l'expédition d'Anjou il en demanda en effet même à Tours, ville sur laquelle il n'avait aucune autorité légale 48.

En racontant la trahison de Mercœur en 1585, on doit noter un élément de plus : sa tentative de se saisir du prétendant du Portugal, Don Antonio, à qui le roi de France avait donné asile politique, tentative provoquée par l'alliance entre la Ligue et Philippe II, celui-ci ayant annexé le Portugal en 1580. Le prétendant résidait, durant l'été de 1585, au château de Beauvoir-sur-Mer, non loin de Nantes, comme invité de Françoise de Rohan. Mais il quitta le château juste à temps. et Françoise de Rohan ménagea aussi la fuite de son fils; les conjurés ne s'emparèrent que de deux pataches pleines d'armes lui appartenant. Le 12 août, Henri III ordonna au sénéchal de Nantes de faire une enquête sur cette affaire — il n'accusa point Mercœur de l'avoir suscitée, mais un certain Juan de Heredez, espagnol 49. Dans une lettre du 20 juillet au secrétaire d'Etat anglais, Walsingham, un serviteur de Don Antonio fit comprendre que Mercœur avait pourvu Heredez d'une troupe de soldats français qui « in the King of Castile's name did scrape a great stir and caused more than 30 gentlemen to go for Portugal, putting them in great fear... » 50 Mercœur faillit ainsi achever un coup dont le roi d'Espagne aurait fait grand cas. Il est probable que le duc de Mayenne fait allusion à ce projet dans sa lettre du 22 mai où il parle d'un « faict de si grande importance que l'exécution d'iceluy concerne non seulement l'exécution du bien de la chrestienté mais le general avancement de noz affaires » 51.

La paix de Nemours qui, à la fin de juillet, termina la première révolte de la Ligue, concéda les demandes publiques du parti : le roi révoqua l'édit de 1577 et lui substitua un édit de réunion qui proscrivit la religion prétendue réformée. Quant aux demandes privées des chefs de la Ligue, le roi parvint à les réduire dans une certaine mesure, car, comme il apparaît par les épreuves de Mercœur en Bretagne, la Ligue était loin d'avoir remporté une victoire militaire. Mercœur

⁽⁴⁷⁾ A cette date le contrôleur Mahé présenta son compte pour 1584 à la Chambre des comptes. Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 599, f. 48 v°. Les lettres royales qui validèrent les frais du transfert sont de septembre 1587: ibid., B 62, f. 151-152.

⁽⁴⁸⁾ Maire et échevins de Tours au duc de Montpensier, le 21 mai : Bibl. nat., ms f. fr. 15569, f. 229.
(49) Ibid., ms f. fr. 3309, f. 34-34 v°.

⁽⁵⁰⁾ Cal. State Papers Foreign, Eliz. I, xix, 591-592.

⁽⁵¹⁾ Appendice, nº 8.

avait laissé à Guise le soin de négocier au sujet de garanties et de récompenses pour lui. La lettre d'un confident de Guise, le sieur de La Ruelle, laisse voir combien étaient ambitieux les desseins initiaux du gouverneur de Bretagne. Outre des concessions en Bretagne, Mercœur désirait des villes de sécurité en Bas-Poitou et en Normandie; il aurait voulu dans le même but que son frère, le marquis de Chaussein, fût investi du gouvernement du Bas-Poitou. Comme villes de sécurité dans son propre gouvernement, il désigna Nantes et Saint-Malo et, pour dorer la pilule aux citoyens de Nantes, il essaya de faire transférer à Nantes le Parlement de Bretagne. La Ruelle, écrivant le 28 mai, avertit Mercœur que la plupart de ces demandes étaient irréalisables 52. Guise, aussi, tout en assurant Mercœur qu'il soutiendrait ses intérêts avec plus de diligence que les siens propres, avoua qu'il avait dû agir « non comme j'eusse désiré mais comme j'ay peu » 53. Enfin Mercœur dut se contenter de la cession, pendant cinq ans, des petites villes de Concarneau et de Dinan, celle-ci, la plus précieuse, ayant tenu pour le roi durant la révolte. Le roi s'engagea à entretenir leurs « garnisons ordinaires » et à fournir aussi à son beau-frère une garde personnelle de trente arquebusiers à cheval — c'est-à-dire de charger le budget provincial de ces frais, solution qui déplaisait beaucoup aux Etats de Bretagne 54. Guise lui-même aurait voulu consacrer le pouvoir de la Ligue dans les provinces de l'ouest en obtenant le gouvernement d'Anjou pour le duc d'Elbeuf et la lieutenance pour M. de Brissac, tous deux alliés de Mercœur. Ce projet aussi n'aboutit pas.

Ainsi se termina l'aventure de 1585. Le parti guisard devint, pendant trois années, l'allié officiel du roi; les formules de la Ligue devinrent les lieux communs de la politique royale. En Bretagne, où les huguenots étaient très peu nombreux, l'édit de Réunion trouva un accueil assez chaleureux. De fauteur de rébellion Mercœur se transforma en champion honoré de l'orthodoxie et c'est au cours de ces années que la Ligue prit racine parmi le bas clergé, les milices bourgeoises, une partie de la noblesse de robe — lente pénétration qui est, dans la nature des choses, très difficile à suivre 55. Désormais, Henri III resta très méfiant, et des notables distingués et puissants, comme La Hunaudaye, Du Pont et Fontaine, sui-

⁽⁵²⁾ Appendice, nº 11.

⁽⁵⁴⁾ Pour les termes de la paix de Nemours, voir Du Mont, Corps universel, V, i, 453-454.

⁽⁵⁵⁾ Sur ces difficultés, voir H. Drouot, Les conseils provinciaux de la Sainte Union, Annales du Midi, t. 65 (1953).

virent sa position ⁵⁶. Non sans raison. On voit par les documents cités en appendice que Mercœur continua à correspondre avec les Guises, écouta leurs griefs contre le roi qu'ils accusaient de tiédeur, et apprit leurs préparations contre l'armée des reîtres recrutée en Allemagne par les chefs huguenots. Il combattit ces reîtres, en l'automne de 1587, avec l'armée d'Henri de Guise et non avec celle du roi ⁵⁷.

Quand, après l'humiliation ultime des Barricades de Paris, Henri III prit enfin sa revanche et, en décembre 1588, fit tuer le duc et le cardinal de Guise à Blois et arrêter tant d'autres de leur parti, Mercœur se sentit immédiatement — comme Mayenne, autre absent des Etats Généraux — menacé de mort ou d'emprisonnement ⁵⁸. La peur, non moins que l'indignation et l'ambition, l'entraîna dans une seconde révolte, bien plus irrévocable, plus amère, plus funeste que celle de 1585.

B. TAYLOR

⁽⁵⁶⁾ Voir la correspondance entre Henri III et ces gentilshommes en février 1586. Bibl. nationale ms f. fr. 3310, f. 45-47.

⁽⁵⁷⁾ Appendice, n° 21. A. d'Aubigné, Histoire universelle, éd. de Ruble, t. vii, ff. 130, 190.

⁽⁵⁸⁾ Appréhension justifiée, si l'on en croit les mémoires de Montmartin, touchant le prétendu avertissement donné à son frère par la reine Louise: Taillandier, Supplément aux preuves à l'Histoire de Bretagne, t. 111, col. 278.

APPENDICE

BRITISH MUSEUM, ADDITIONAL MANUSCRIPTS 21, 369.

Note: Dans la mesure du possible j'ai mis les lettres de ce volume par ordre de dates. Sauf l'introduction de signes de ponctuation et l'omission de salutations conventionnelles, je n'ai rien changé au texte.

T

(f. 9-10 : au verso les mots « receu le dernyer febvrier 1585, père Claude »).

Monseigneur je suis de retour de mon voyage de Rome quy m'est trez bien succédéz, Dieu mercy. Le Pape trouve tresbon que les princes catholiques prennent les armes pour extirper l'hérézie de ce royaulme, chastyer les hérétiques et leurs adherens et faulteurs et empescher que la couronne ne vienne en ung roy hérétique. Et encor que le roy à present n'y veuille consentir, il oste tout scrupule qu'on en pouroit avoir et donne pleine auctoritéz et indulgence plenière à tous ceux quy s'employeront à ung si sainct et bon œuvre. Il declare le Roy de Navarre et tous princes hérétiques incapables de la couronne de France et favorizera ceste entreprize par tous moyens. Monsieur le coulonel Phifer m'a asseuré qu'il ameneroit par dessa six mil suysse catholiques pour le service de Dieu et de son Eglise. Les colonelz reistres ont donné parolle d'amener trois mil chevaulx et trois mil hommes de pied catholiques. Toutes les chozes sont fort bien dispozé, Dieu mercy. Monsieur de Savoye sera de la partye et, comme on espère, les princes et electeurs catoliques d'Allemaigne. On donnera commencement à l'entreprize le dixhuict du mois d'apvril, Dieu aydant. Le roy d'Espagne fournit argent pour payer les suysses et les reistres. Monsieur de Loraine ayde aussi de son credit quy est bien grand comme vous savé. Vous aurez desjas seu que monsieur le cardinal vostre frère est evesque de Verdun. J'arivay tout à poinct à Rome pour luy faire service en cela. Je vous prye faire que mondict sieur cardinal soit par desa au plustost pour donner ordre à ses deux esvechez, car il y va de sa conscience et puis vous savez combien il importe qu'il soit à Verdun quant on commencera le jeu. Je vous baiserez très humblement les mains et prye nostre Seigneur vous donner, monseigneur, en santé tresheureuse et longue vie, de Joinville le xiv febvrier.

S'il vous plaist vous ne direz à personne là ou je suis. Je vous escryray quelque fois en lectres communes des chozes quy n'impor-

teront pas beaucoup. S'il vous plaist vous prendrez garde si à la fin de la lecture s'il y aura ces parolles « Je vous escriray une aultre fois plus amplement », et lors tournerez le fueillet et prenez de la poudre de charbon enveloppé dans ung linge et en frotez le papier blanc et vous verez ce quy y sera escrit. Et quant vous voudrez m'escrire choze secrète, faictes une lectre de mesme et l'autre partye du fueillet escrivez ce que voudrez avec du laict, mais que la plume soit bien nette d'encre. Comme monsieur de Guise estoit sur le poinct de vous envoyer un homme expres il a receu lectres de monsieur le cardinal de Guise qui luy mandoit que monsieur le cardinal vostre frère n'atendoit aultre choze pour son partement que les lectres dudict sieur duc de Guise pour vous, lesquelles vous recevrez et celle de monsieur de 82 1 avec la presente.

II

(f. 11-11 v°: au verso, « de Monsr. de Guise, receu le xvII mars 1585 »).

J'estois prest à vous despescher ung courier en dilligence quant ce porteur par bonne fortune s'est présenté et si je m'assure que le cardinal de Guise, comme je luy ay escript depuis trois jours n'aura failly à vous tenir adverty. Or je vous diray que le Roy estant entré en soupçon d'une levée de reistres, comme le Casimir 2 l'en a adverty que de ses colonnelz devoient faire, il a envoyé pour en estre esclarcy et en a escript au duc auquel j'ay donné conseil de la response, et essayons mectre les chozes en longueur affin d'avoir plus de loisir. Cependant nous donnons ordre a noz affaires aultant qu'il nous est possible, nous resoudans sy sommes contrains, mais non aultrement, de faire ce que nous pourons et ne nous laisser acabler, et avons beaucoup de villes sy oultre noz levées d'allemans que je vous ay escript et sommes assuréz du coronel (sic) Fifer de six mil suysses. Or vous vous tiendrez prest afin que si on nous veult courir sus, vous saultez de vostre costéz en campagne afin que on n'aye moyen de remedyer à noz bons desseins. S'il vous plaisoit que monsieur le cardinal revient promptement il y auroit plus de moyen de s'assurer de Toul et Verdun. Vous y adviserez. J'ay parlé et escrit deux fois au duc pour vous envoyer monsieur le marquis 3. Il en a mandéz qu'il n'est temps, et toutesfois nous n'attendons que l'heure, et peult-estre serons nous si presséz que je m'esbay si nous aurons le loisir vous advertir. Je vous suplyeray donc vous tenir à toutes heures prest pour venir secourir si le pouvez celluy de quy les biens, la vie et les moyens sont plus pour vous que pour les siens propres, et ne doutez que je vous y faille...

Je vous suplye trèshumblement faire tenir ce chiffre à Sainct Luc en Brouage en dilligence, auquel je donne le mesme adviz.

⁽¹⁾ Le nom n'a pas été déchiffré.

⁽²⁾ Jean-Casimir, comte palatin.
(3) Peut-être le marquis de Chaussein, frère cadet de Mercœur.

III

(f. 12 : « Monsr. de Guise, receu le dernyer jr. de mars, 1585 »).

Je vous suplyeray trèshumblement secourir Lanssac et Sainct Luc de deux de voz galères pour l'entreprize de Bordeaux, puis par ce moyen est très seure et ne se peult aultrement. Ilz vous secouriront et serviront à toutes heures que leur commanderez et sont voz plus proches. Il vous plaira leur departir voz volontéz car ilz ont du moyen et n'y feront faulte. Au reste nostre levée de reistres s'en va preste. Le Roy parle d'en faire. Je croy qu'il sera tart. Monsieur de Lorraine s'oblige pour nous et y va d'un franc pied. Nous prenons nostre jour au dix d'apvril affin que soyez prest, pourveu encores que on ne nous ataque devant, car nous vivons alerte estant si près. Je vous manderay, quant nous les aurons, noz moyens d'argent et vous serviray de tout ce que je pouray et sera en ma puissance, et ce que j'y espargneray aussi peu sera la vye. Je voudrois que le cardinal fut à Verdun. Je n'y oze entreprendre sans luy. Si me voulez faire tenir de voz lectres envoyez les à Antragues à Orléans, car il est seur.

IV

(f. 13: « Monsr. de Guise, du xvIII apvril 1585 »).

J'ay retint ce porteur depuis le passage du cardinal de Vauldémont afin de vous advertir de ce qui me sembloit necessaire. Je vous diray premièrement qu'estant allé se présenter à Verdun l'on luy a reffuzé les portes et mis garnison dans le chasteau. L'on luy a mandé le mesme de Toul. J'essayeray si il pourra entreprendre quelque choze. Je viz hier la royne mère qui est à Espernay, laquelle à quelque prix que ce soit veult acorder toutes choses. Elle ne peult tirer aultres particularitéz de moy, sinon que pour maintenir la religion nous nous estyons arméz, en ostant tout exercise contraire pour le présent, declarant que nul hénéctique pouroit parvenir à la couronne pour la desunir, et pourvoyant aux seuretéz de noz personnes que je croyois toutes chozes se pouroient acommoder. Voilà ce qu'elle tira de moy. Or je cognois qu'ilz sont desireux et resolu à quelque prix que ce soit de nous contenter, craignant merveilleusement noz pretextes. C'est à nous à prudemment y adviser. Je vous diray qu'en Champagne et Bourgogne noz entreprizes sont réussies, mais Lyon, Monsieur de Nevers, La Chastre, Randan et Orleans nous ont failli, de sorte que notre passage pour vous joindre, ayder et secourir est fermé, et les plus grandes villes qui portoient coup perdues. Voilà l'estat que l'on peult faire de la foy et parolles des gens. Mandez moy incontinant vostre opinion qui sera suivie. La Royne a envoyé querir monsieur de Loraine, lequel contre mon opinion y vient. Je dezirerois qu'elle fust hors d'ici. Elle empesche

trop. Noz reistres seront au dix de may à la place montés. Je les ferez, tant que je pourez, haster. Que j'aye, s'il vous plaist, souldain de voz nouvelles.

V

(f. 14-15 : « Monsr. le cardinal de Vaudémont, du xvIII avril 1585 »).

Je vous ay mandé par vostre courier come le masque estoit levé, et voy que de vostre costé vous estes assuréz des villes qui sont à vostre devotion et mis en campagne voz gens. Le Roy envoye de tous costéz pour nous apaiser et avons heu advertissement qu'il acordera tout ce que l'on voudra. Monsieur de Loraine et de Guise se doivent trouver à Espernay où la Royne Mère est venue pour savoir ce qu'on demande. On veult imiter le roy Louis Onziesme. Il ne se fault fier qu'à bonnes enseignes. On fera semblant de traicter atendant que nous ayons noz forces prestes, ou bien si l'on traicte on est très resolu qu'ung chascun mettra aux villes de son gouvernement des gens à sa devotion, et pour la seureté des personnes qui se sont meslés de cest afaire on demandera dix des meilleurs villes à choisir. Quant à Verdun on s'est voulu fier au gouverneur auquel Guise a presenté dix mil escus. Il n'a voulu parler à Hautefor qui estoit envoyé de la part dudict Guise. Je regarderay d'en venir à bout par quelque moyen. Ilz ne sont plus de cl hommes que bons que mauvais en la ville. La Brunière ne peult vous aller trouver encor pour n'avoir seu trouver des soldatz devant trois sepmaines lors que le camp sera en campagne. Je n'ay veu nostre frère. On m'a dict qu'il est fort resolu à bien mettre (?) les mains. Je le vous envoyeray avec le baron de Chemont lequel je n'ay encor veu. La Rocheste a esté pris et toutefois lasché, nous monstrant la peur qu'ilz ont. Toutefois ilz nous la garde bonne. Guise ne se fie de Fontaines. Vous ferez à Sainct-Malo ce que pourez. Je vous envoye ung manifeste lequel vous ferez imprimer et publier partout. Guise a esté contrainct de se haster, aultrement perdoit la Champagne. Jamais homme n'a couru plus grand fortune que moy pour avoir esté à la court lorsque la Rochete fut pris. Je m'en suis venu toutefois avec le congé du roy et de la royne à demy. Elle a aultant de resolution que femme peult avoir. Je croy qu'elle vous prye bien de ne vous poinct mesler de cest affaire, ce que je vous conseille de faire aultant que le service de Dieu le permect et le bien du publicq. De Chalon, ce cinquiesme d'apvril.

Guise a respondu à monsieur de Lyon et à La Chapelle des Ursins que ce qu'il avoit faict estoit pour la seureté de sa personne, quoy qu'on traicte, ce que on n'a pas évité de faire. Oultre les conditions ci dessus nommées, on est resolu de ruyner les huguenotz et de garder noz troupes, qui est cauze que ne debvez douter de faire tousiours tout ce qui est en vostre puissance quoy qu'on vous dise. Je ne fauldrez vous envoyer ung homme incontinent que l'assemblée sera rompue et vous advertir de tout ce qui s'est passé particulièrement.

Depuis la presente escripte j'ay parlé à Guise qui m'a dict qu'il ne fault que faciez encor publier le manifeste d'aultant qu'on n'est pas bien resolu si l'on changera à rien. Je vous envoye ung exemple de ce qu'il semble à quelquesuns bon de demander. Guise m'a dict qu'il secourira si en avez afaire. Toutefois ce ne sauroit encor estre si tost sans grande incomodité pour avoir esté advance du temps. Je vous enviyeray dans huict pours le reste de noz nouvelles. Renvoyez moy Sibillot et mandez moy la response qu'avez faicte à Montmorin et de voz nouvelles. Guise m'a dict que pour ce coup il ne traictera rien que de l'ocasion qu'il a d'asseurer sa personne. J'ay parlé à Guise des menaces qu'en pouroit faire la Royne. Il m'a dict qu'il se ressentira si on luy faict quelque tour.

VI

(f. 16 v°: « lettres de St-Luc et Lansac du xxvi et xxviii avril 1585 »).

Nous vous avons pluzieurs fois escript pour vous suplyer trèshumblement de nous envoyer les galères. Depuis nous avons heu advis que le baron de Vallas a esté mis hors le chasteau Trompette pour ce que les forces n'ont peu estre assemblée a temps, et que les afaires ayant esté trainées en longueur elles ont esté descouvertes, de sorte qu'ayant esté mandé par le mareschal de Matignon et y estant allé librement pour ne se rendre suspect il a esté aresté prisonnier. Mais les choses ne sont pas en tel estat qu'il n'y ait de l'esperance, pour ce qu'il a remis le chasteau estre les mains de monsieur de Bourdeaux, de qui il s'assure, et n'y a poinct de gens dedans de qui nous ne puissions bien cherir, de sorte que si vous nous envoyez les gallères nous recouvrirons Bourdeaux. Nous vous suplyons trèshumblement d'y donner ordre si vous avez envye de sauver la Guyenne et vous la confirmer. Il faudroict, s'il estoit possible, envoyant lesdictes galères mestre dessuz deux ou trois centz soldastz, mais quant vous ne pouryez, envoyez les s'il vous plaist en l'estat quelles sont et nous vous respondons que tout yra bien. C'est chose certaine que ledict mareschal veult assieger Bourg et Blaie. Si sous n'avyons lesdictes gallères pour les secourir par mer, il est impossible que nous le puissions faire, ny nous opozer aux grandes forces qu'ilz ont de dessa. Donnez-y ordre s'il vous plaist et nous tenez pour voz trèshumbles serviteurs. St Luc et Lanssac.

Du XXVIII avril. Nous avons jugé necessaire de vous donner advis que pour certain le capitaine Carlo qui commande les galères a escript à ung florestin qui se tient à Bordeaux, nommé Certany, qu'il ne luy envoye pas le revestement d'une pouppe de galères qu'il a audict Bourdeaux, de noyer fort au tissement, taillée et richement dorée, pour ce qu'il a commandement du roy et du mareschal de Restz de mener les galères a Bordeaux où il prendra ladicte pouppe, et le prye de tenir secret. Si cella estoit et que vous eussiez lesdictes galères contre vous et les vaisseaux qui se pourront

armer à Roscou et Sainct Malo qui sont les meilleures de Bretaigne, toutes voz villes et celles que nous vous gardons par dessa tost ou tard seroinct reduictes ou à se revolter ou à soufrir tous les malheurs du monde. Si vous fassiez serer toute la palemente et voille desdictes galeres, oster leur canon de courir et les desarmer et mectre le tout dans le chasteau de Nantes, vous en seryez assuré pourveu aussi que le capitaine dudict chasteau qui est a présent en charge vous soit fidel et qu'on dict estre tout au mareschal de Retz. Matignon eust il y a quatre jours ung bruict que les galleres estoinct arrivées ici dont il print une estrange alarme et le peuple ung grand courage à se desclarer. Ledict Matignon ayant sceu qu'elles n'y estoient poinct envoye au devant d'elles ung vaisseau. Prevoyez (?)-y s'il vous plaist comme à ung coup de partye et vous souvenez que Carlo est florentin et que les galleres ruyneroient Nantes, monsieur, si elles vous estoient contraires Nous ne vous offrirons rien de nouveau de noz services trèshumbles, cella vous est partout eternité. Sainct Luc et Lansac.

VII

(f. 18-18 v°: « Monsr. de Chasteauneuf, du v may (?) »).

Monseigneur, je retarde mon partement pour trois raisons, la première que je me suis un peu trouvé mal, la seconde que ma fille avoit une grosse fièvre, et la trois qui m'a plus retenu c'étoit que je voulois parler à Fondebon, ce que je fis ier, et m'a mis en esperance que monsieur du Pont pourroit prendre vostre party et à son avis qu'il seroit bon que luy fassiez une oneste lettre, et me dist qu'il avoit une grande créance au capitaine Bonpas et qu'il n'y avoict homme qui le peust tant esbranler, sur l'assurance que luy feryez de l'assister en ses procès contre monsieur de Rohan, lui faisant remontrer le gain, et la perte des aultres lui estre prejudiciable s'il est de leur party. J'espère le voir en passant et n'y perdre tems. Je pars ce jourdhui pour voir si j'aurai libre entrée à Brest. Le marquis de la Roche a parlé à monsieur de Rosenpol. Je ne doute qu'il n'ait promis de belles choses. Je luy ay encoyé un cheval d'Espaigne par un gentilhomme qui reviendra au devant de moy me dire quel il y faict, et si tost que je seray là j'envoyeray querir mon menaige et puis vous irai trouver. Le sieur de Racan est à Sainct Malo. Le capitaine Arbievres a passé oultre et m'a emmené sept ou ouict hommes. Le sieur de Cerhir a pris à un homme à Lantriguer six mille ecuz et luy a donné deulx coups de poignard et s'en est alé trouver Sagonne qui luy a baillé sa lieutenance. Il m'a emmené quatre bonhommes. Cela diminuera ma troupe, et puis Pontbryant (mot omis?) trois de ses frères qui se mettent à pied et mènent le filz de Rais et Melesse avecques Guebryant, sans ceux qui auront mal au cœur, de quoy je vous veux bien advertir afin que comme saige et prudent vous jugiez voz forces. L'on m'a dit que vous aviez esté repentant de n'estre venu à Dinan. Vous pourez penser si je desire qu'il y eust une retrete pour mon menaige aupres de moy, mais si y fussiez venu, quoy que vous aist mandé monsieur de la Hunodaye qu'il favorizeroit secrètement voz desseins, vous en eussiez esté tresmary, car il eust fallu avesques sant hommes au plus estre mestre de deux sant dont il fait montre de quarante et cinq au chasteau et de la populace. Par les fenestres dès le lendemain il dist tout ce quy avoit mandé (sic) et tous les discours que luy avoit tins Cambout. Le Roscot a enlevé sa maistresse de son consentement par ce que un gentilhomme de monsieur de Rohan la voulloit avoir. Il est de voz serviteurs. Sansonnais, qui est à monsieur de la Hunodaye, est arrivé de la court et n'a mis que cinq jours à venir, quì dit que la Royne est encores à monsieur de Guise et avecques esperance de paix.

VIII

(f. 19: « Guise et Mayne, du v et xxII may 1585 »).

Monsieur, ce porteur est gentilhomme d'honneur et de qualité lequel est envoyé de son maistre pour chercher l'execution pronte d'un faict lequel est tres important à la crestienté et particulièrement au faict que nous poursuivons. Je vous suplyeray luy donner entière foy et creance comme il vous plairoit faire à moymesme, et me semble que l'on ne peult obliger personne qui à toutes noz necesitéz soict seur et ferme pour nous maintenir que celuy là... Guise, du v may à Reims.

Monsieur, ce gentilhomme est celuy quy dès le commencement a negociéz avec nous tous les affaires d'Espaigne. Il s'en va vers vous pour un faict de si grande importance que l'execution d'iceluy conserve non seulement l'execution du bien de la chrestienté mais le general avancement de noz affaires. Je vous suplyeray donc luy donner toute assistance que pouriez afin de faire reussir ce que son maistre a tant en afection... le xxII may, Mayne.

IX

(f. 2 : « Messrs de Guise et du Mayne, du xiv may 1585 »).

La seulle cause qui nous a meu de prendre les armes estant le faict de la religion et le desir de faire abolir la nouvelle opinyon, nous nous y sommes aresté en ceste conferanse que nous faisons avec la royne mère, laquelle nous n'avons peu fuir sans blasme, et sont maintenant les choses en tel estat qu'elle dit que le roy ayant pris resolution de se joindre avec nous et de revoquer les edictz de pacification par toutes les plus certaines voyes que l'on advizera, il ne reste plus que de proposer les seuretéz d'un chascun, sans lesquelles rien ne se peult conclure. C'est pourquoy nous vous despechons ce porteur exprès pour vous suplier de nous mander ou à Mons' de Loraine ce que vous desirez pour votre particulier,

afin que comme nous affectionnons vostre contentement avec mesme volonté que la nostre propre, nous ne puissions rien oblier de ce qui en despent. Nous sommes bien adverty de tous costé que leur intention est de nous tromper et le croyrons bien. Mais nous sommes bien deliberéz de resouldre nous arester de sorte que leur ruyne marche quant à la nostre, et cependant nous nous saisissons des villes, nous arestons prisonniers de la religion, commençant à leur faire la guerre et montrant que c'est à eux que l'on en veult, comme ce porteur vous pourra dire de bouche, qui est trop sufisant pour luy en oster la créance, vous suplyant de tenir cepandant noz amis en devotion et en conferer quelque chose avec messieurs de Dol et Nantes oultre voz serviteurs particuliers, et croyez que nous ne ferons ryen sans vous... du viii de may.

X

(f. 22-22 v°: « Monsr. de Chasteauneuf, du 11 de juing 1585 »).

Monseigneur, j'ay receu deux de vos lettres qui me mettent en paine pour la crainte que j'ay que pansiez ma parolle estre legiere. A la verité je confesse qu'elle est pronte à promettre mais en revanche (?) elle tient lieu et ne m'a jamais, Dieu mercy, donné occasion de rougir, comme j'espère qu'elle ne fera en ce qu'elle vous a promis vous assister en ceste guerre laquelle vous-maime m'avez dit estre de grande durée, qui est cause que j'ay voulu doner ordre à mes affaires premier que partir encores, ni auré je donné si bon ordre que je l'eusse bien desiré, mais pour le moins sont je (sic) en quelque meilleur estat, et arive aujourdhuy mon menage lequel n'y a peu venir plustost pour mes deux filles estre tombées fort malades. Je n'espère faire long sejour avec eulx et dimanche je despecheray pour advertir mes amis du lieu où se devront trouver et le jour. En quelque lieu que soiez je vous trouveray s'il m'est possible. Je vous suplye seulement me mander toute la route que pensez qu'irez, et me ferez aussi l'onneur de me donner souvent avis de quelles forces j'auray à me garder, s'il s'en lève, encores que avec vint ou vint-cinq hommes que je me persuade de passer par tout. Quant à celluy que me mandez qui prant le party des catoliques, j'en ay puis quatre jours receu des lettres. Je les vous partiray avec la response que j'ay faicte aussi franche que se peut et sans rien dissimuler. Je vous prie d'estrire une lettre au sieur de Couetedrez par où luy toucherez de l'assurance que je vous ay donnée de son service qu'il ne manque poinct, et un peu honneste. Il ayme cela. Je meneray monsieur de Rosempoul avec moy qui est tresafectionnéz à votre service et plus que ses moyens ne portent. Il luy fault d'emblée (?) donner s'il vous plaist ung bon cheval et trois ces escus. Je tiens cela pour tout assuré. A Brest ce xxvIII may.

XI

(f. 24-25 : « du sr. de la Ruelle, receu le vi juing 1585 »).

Glysenone n'a escrit chifre commun pour ce qu'estant à Paris, l'embassadeur luy dist qu'il estoit trop commun et en failloit uzer d'aultres. Estant arivé icy j'ay sceu que la royne mère estoit a Espernay, Monsieur de Loraine à Bar et monsieur de Guize à Estain au devant de ces reistres desquelz il n'a encor que trois cornetes et quatre mille lansquenetz et attend le reste pour les faire passer tous ensemble la Meuse à Verdun ou là enprès, pour ce qu'il est adverty que les Suisses levéz pour le roy en nombre de dix mille faisoint montres. Toutesfois on asseure que ce n'est qu'à la fin de ce mois et au commencement de l'aultre, et ores que il se veuille trouver à la conference il ne laisse de faire marcher ces trouppes. C'est ce quy le retarde d'aller à Espernay ou la Royne mère l'atend, et y est monsieur de Villequyer arivé avec la dernière resolution du roy. J'allay trouver monsieur de Guise à Estain, lequel avoit ja receu les articles et memoire de vostre volonté et les trouva difficilles, m'ayant renvoyé les communiquer à monsieur de Loraine lequel est de mesme avis. Et premièrement ilz estiment qu'il sera trèsdifficille que vous ayez la capitainerye de Sainct Malo pour ce que il y a doute que quant le roy l'acorderoit, Fontaines n'en vouldroict desbusquer. Le gouvernement du Bas Poitou se trouve de mesme difficulté à obtenir, et pareillement ceste moityé de Parlement pour transferer à Nantes, comme aussi la lieutenance pour mosseigneur le marquis votre frere. Monsieur de Guise dit qu'il se poura faire que monsieur des Roches Barytaux rentre en sa charge, alleguant neanlmoins (sic) que le comte du Lude la tient, lequel est sur le poinct de se desclarer et entrer en la Ligue encor qu'on le pensse icy a demy mort. De mesme pour le viel senechal de Rennes. Sur la demande que vous faictes de deux villes, l'une en Basse Normandye, l'aultre en Bas Poictou, il dit pour dificulté qu'il y trouve que Pontorson tient desjà pour la Ligue et Grandville est du gouvernement de Monsieur de Matignon. Quant a Nyort ou Montagu on taschera d'avoir l'une ou l'aultre, et en avoit desjà ledict monsieur de Guise demandé deux pour vous en vostre gouvernement à vostre choix, et en ont esté les articles portéz au roy qui en a envoyé resolution par ledict Villequier, lequel dit qu'il a aportéz de quoy vous contenter. Si vous n'estes hors de raison vostre compagnie de gensdarmes et vos gardes vous seront sans doute entretenue. On espère le mesme pour les garnisons des places que la Ligue tient, lesquelles pour certain leur demeureront; mais celles qui sont possedées d'aultres seront difficiles à avoir, comme Metz que monsieur de Guise demande estre joinct à son gouvernement. Le Houillet venant de Paris promit à Monsieur de Guise qu'il luy feroit rendre la citadelle de Metz, et sur ceste ruze il passa, mais monsieur de Guise s'est aperceu que c'estoit ung fourbe, et pour l'atraper. Nous insisterons auprès de tous pour la capitaynerie de

Sainct Malo, car je leur ay faict entendre que vous ne pouvyez estre paisible gouverneur sans ladicte capitaynerye. Nous n'avons encor peu savoir la demande de monsieur de Guise et aultres, et a Glysenoses tasché à les savoir de monsieur de Mandrenelles et aultres, mais il ne sceut que de monsieur de Lorraine que M. de Guise demandoit deux villes pour vous et aultant pour M. du Mayne, non l'admirauté comme on disoit. Mossieur de Guise m'a dict que M. de Bourbon demande Rouen avec les deux chasteaux, et Dieppe, pour son assurance, et pour M. d'O le gouvernemest de Caen comme il souloit tenir. Il m'o dict aussi qu'il desiroit demander le gouvernement d'Anjou pour M. d'Albeuf, et que M. de Brissac soit lieutenant-général, en son absence. M. de Guise dict qu'il s'opinyastrera pour vous jusque au bout, mais qu'il est à considerer que vostre prize des armes et pretexte n'est que pour la religion. Le baron de Clermont n'est content de ce que M. le cardinal vostre frère ne luy a communiqué la prise de Verdun ne autre affaire, comme il a dict à Sibilot, et pour ce je y envoyerai demain comme ayant commandement de vous d'y aller, ce que je ne puis à cause de conferer, et luy manderay que tout est advenu inespérément et sans y penser. Il ne laisse de vous aller trouver ainsi que verez par les lettres qu'il vous escript. Le colonel Fifer amène six mille Suysses pour la Ligue dedans cinq ou six jours. Ce sera faict ou failly, Dieu aydant. Nous vous renvoyerons Sibilot. On crainct que la demande de Mestz ne retarde la paix. J'ay receu lettres de monsieur le cardinal qu'il m'escript de Thurin, et se porte bien. Il se mit sur la paix pour aller a Rome. Il ne vous escrit ains, seulement à moy. De Chalons, ce xxviii de may.

XII

(f. 17-17 v°: « Monsr. de Guise, receu le VIII juing 1585 »).

Je me suis resolu vous envoyer ce porteur en diligence pour vous rendre compte en quel terme se passent les choses de dessa. Or je vous diray que le roy s'est du tout resolu au poinct de la religion et telle que nous la demandyons, ce que n'avons voullu laisser separer de noz seuretéz comme ses ministres souloyent faire, ayant desjà commence a faire coure (sic) le bruict qu'il n'y alloit que de noz particulyers, chose quy desgoutoit beaucoup de partisans et principallement les villes qui ne sont tenues par force, ce qui nous a faict haster. Le tort que faict Mandelot, laissant passer les Suysses par dedans Lyon lesquelz sont dix mille, et que noz reistres (« qui » omis ?) devoint estre arivéz le dixiesme du passé ne sont qu'à moityé venu pour l'empechement que des princes huguenotz leurs ont donné, et ne sont aryvéz que siz cornettes. Sont Bassompierre et Otoplote avec les trois mil lansquenetz qui sont de tres belles trouppes. J'ay grand peur que quelque diligence que nous puissions faire, leurs Suisses seront passés devant que nous les approchons, qui est ung interest merveilleux à noz affaires. Or quant aux articles que m'avez envoyé, je ne les ay montré, comme ce porteur sait, qu'à monsieur de Lorraine, lequel vous rendra comte cedict porteur comme j'en ay usé, qui est non comme j'eusse deziré mais comme j'ay peu, et vous suplye croire que j'en seray trop plus soigneux que pour moymesme. Au reste je vous prye marcher tousjours en sa (deca ?) avec voz forces, car nostre jeu est ce qui nous maintient, et avec les six cornettes de reistres je ne laisseray me mectre aux champs et marcher droict à la rivière de Loire où il fault que nous fassions nostre gros sort. Je ne fauldray vous envoyer en diligence Sibilot dass quatre ou cinq jours pour vous assurer de la conclusion finalle. Cependant croyez... etc.

Je vous suplye que ce mot serve, apres que l'aurez veu, à monsieur d'Albeuf lequel marchera avec vous. Je vous prye ne permectre que les trois gallères sortent jusques à ce que je vous puisse mander le subiect qui sera à la première. A Chalon ce III juing, Guise.

XIII

(f. 26 : « Guise, receu le xxIII^e aoust 1585 »).

Je vous ay envoyé depuis cinq ou six jours un gentilhomme pour vous rendre conte particulièrement de tous noz affaires, qui vous aura peu tesmoigner l'affection que j'ay employée pour ce qui vous touche; et ay retenu ce porteur jusque à ce que j'eusse veu M. de Lorraine en ce lieu, affin que luymesme quy a esté à la court et quy a veu le train de toute chose vous en peust dire ce qui en est, et quant à moy je vous puis dire que je les trouve selon les apparences tellement disposés que le roy, n'ayant aucune bonne intention pour l'execution de ce quy est resolu, semble luy-mesme vouloir estre cause de la ruyne de nostre religion et de l'establissement des huguenotz, à quoy nous avons à pourveoir de sorte que ne nous puissions laisser tromper, comme il nous est très facille tenant la quantitéz de villes que nous tenons. Mais ce nous est ung tresgrand malheur de nous en estre apperceu si tard. Nous avons eu quelque alarme que vous estyez fort proche du prince de Condé, et devez croire s'il vous plaist, que voulant participer également à toutes voz fortunes et tenant vostre conservation plus chère que ma vie, je ne vous eusse laissé jouer la partye tout seul. Ce porteur vous dira l'ordre que j'ay donné pour voz vints-quatre mil escus, et espère que dans peu de temps nous aurons nouvelle de l'argent qui nous doibt ariver auquel vous aurez tel part qu'il vous plaira... De Chalons le XII° d'aoust, Guise.

XIV

(f. 3: « Monsr. de Guise », sans date).

Je vous ay tresgrande obligation de l'assurance qu'il vous plaist me donner de vostre bonne et parfaicte amityé par vos lettres escrites à Estampe, estant l'une des choses de ce monde que j'estime autant et que je desire le plus conserver par tous les services que vous sauryez atendre du plus afectiosnéz parent que vous ayez, et croyez que je ne vous manqueray jamais de fidelité, estant tresmary de me voir frustréz du bien que je me promestois de vous gouverner (?) avant vostre partement. Comme ce porteur est passé, j'ay receu les nouvelles de la prise du chasteau d'Angers¹ qui m'ont fort ennuyé, jugeant la conséquence de ceste place qui tire quant à soy beaucoup de choses qui nous importent. Je vous suplye trèshumblement de veiller à voz places et faire de vostre costé ce que pourez pour y remettre le comte de Brisac et empescher que la citadelle ne soit razée. Mon frère vous aura dict l'estat de noz affaires; faistes moy part de voz nouvelles comme je vous escriray des nostres...

XV

(f. 8 : « Guise »).

(Le début de cette lettre est tellement souillé qu'il est impossible de le lire).

...voyant les affaires aprocher si près de vous. C'est à vous à adviser ce que vous verrez estre pour le mieux pour vous joindre aux forces qu'y a menéz Joyeuse, et sy pouryez tant faire que de vous metre dans le chasteau ou y remettre le comte de Brisac vous feryez ung grand poinct pour ce party Je vous suplye de n'y ryen oblyer. Je ne vous mandray aucunes nouvelles de ces quartiers sinon que les parisiens ne sont encor près de faire lever. Je ne vous mande rien du reste de la court, sachant que vous en recevez advis à toute heure et mesme par ce porteur, ny de la sentence contre le Roy de Navarre et prince de Condé, sachant que vous l'avez receu... Ce xxii octobre.

XVI

(f. 22 : « le sr. de Tournabon », sans date 2)

L'amityé de monsieur du Mayne et Espernon continue. Ilz se sont promis de conserver les amis l'ung et l'aultre, savoir ledict d'Espernon les capitaines et autres qui tiennent pour la Ligue en leurs charges, et ledict sieur du Mayne les amis dudict d'Espernon de Guienne et Gascongne.

L'on tient que d'Antragues et d'Au feront ce que le roy voudra moyennant quelque recompense qu'il leur baille, et que Sainct Luc dependra de monsieur d'Epernon et tiendra son gouvernement de luy.

Nonobstant les nouvelles de la letre le roy est tousjours en soupson contre les princes pour le bruict qu'ilz eurent qu'ilz font

⁽¹⁾ Le château fut saisi le 24 septembre 1585.

⁽²⁾ La réconciliation de Mayenne et d'Epernon était marquée dès le début d'octobre 1585. Voir René de Lucinge, Lettres sur les débuts de la Ligue, éd. Dufour, Genève, 1964, p. 197-198. Cette lettre de Lorenzo Tornabuoni, confident bien connu de Mercœur, postérieure à l'expédition d'Angers, serait donc de novembre ou décembre 1585.

encor quelque amas de gens de guerre pour eulx. Monsr. de Joyeuse a dict à la royne que vous estiez allé à Angers pour favoriser Brissac, dont le roy avoit esté mal content, mais l'on cognoist bien qu'il faisoit ce bruict pour avoir meilleur composition du douaire qu'il doit au comte de Chaligni. L'on est aussi en defiance pour ce que monsr. de Chasteauneuf continue à fortifier Brest.

XVII

(f. 6: « Guise, receu le ix janvier, 1586 »).

Je suis en terme de partir dans quinze jours ou trois semaines pour aller a la court commme je vous ay desja adverty, et ay pryé monsr. le cardinal vostre frère de le vous mander en estant à toutes heures pressé du roy et de la royne, et vous suplye me mander vostre advis de la faszon que je m'y doibz gouverner, vous assurant avec verité que je feray entyèrement tout ce que vous m'escryrez. Nous avons pris resolutions, Monsieur de Nevers et moy, de ne consentir jamais à la paix, et si les poursuiltes et volontez des aultres sortent en effectz ce ne sera de nostre advis ny consentement, et avons pour cest effect despeché vers le pape et en attendons aussi d'Espaigne sur ce subject. Et vous suplye me mander vostre opinyon la dessus et ce que vous est d'avis que je fasse de plus, et croyez s'il vous plaist, monsieur, que je me regleray entyèrement sellon vostre volonté... ce xxix decembre.

XVIII

(f. 7: « Cardinal frère, receu le XXII janvier 1586 »).

Les ecclesiastiques ont faict aujourdhuy remontrance au roy de l'utilité du consile de Trente s'il estoit receu en France Le Roy leur a faict une response fort pauvre et démontre par ses discours que il ne veult donner authorité au pape dans son royaume, disant que s'il y en avoit il pourroit permettre à ses subjectz de se revolter contre luy, et sur ce subject il a dit chose merveilleuse que je vouldrois que eussyez ouy, cela vous feroit congnoistre comme il est nécessaire que lesgens de bien ne iperdent l'ntelligence qu'ilz ont ensemble. Les discours de noz politiques tendent à une paix generalle, toutefois le roy dist fort qu'il n'en veult poinct et la guerre qu'il faict aux heretiques ce n'est poinct par force ny contraincte. On tasche fort à vous faire quelques tours à Nantes. La royne croit que tout se pourra racommoder. Pour moy je suis aussi mal que aultrefois je suis esté bien, dont je loue Dieu et serois bien mary de n'avoir faict ce que j'ay faict.

XIX

(f. 3-4 v°: « Guise, receu le xix aoust 1586 »).

Il y a treslongtemps que je ne vous ay escript; ce qui m'en a empesché estoit l'assurance que madame vostre femme m'avoit donnée de votre soudaine venue à Paris d'où cens cela, comme elle vous aura escript, je me deliberois de vous envoyer ung homme capable. Messieurs les cardinaux de Bourbon, de Vauldémont et de Guise s'y feussent trouvés pour vous rendre compte de toutes choses et prendre une resolution trèsnecessaire à noz affaires quy sans cela s'en vont très decousues et par ce moyen se trouveront soudainement en fort bon estat. Depuis j'ay esté en Loraine où le duc s'est resolu formelement aux moyens d'empescher les reistres, et avons faict ung estat des forses quy, sans les particulyers du Roy, trouveront à la plaine de Strasbourg : mil cavalerie du prince de Parme, six cens que le duc fera, nous faisons estat de mil de noz partizans et six cens cavalerie que je fais venir de Italye, nous faisons encore estat de mil reistres de Bassompierre, de mil du ringrave et de mil de Mandelzlo et mil d'Elz. Tous lesdictz colonnelz ont promis et doivent lever pour le roy. Les trois ont esté pour nous l'esté passé et le ringrave a asseuré monsieur de Loraine lequel a envoyé secrètement pour traicter une levée de dix mil Suisses avec le colonell Fifer pour marcher en mesme terme. Et avons faict ceste asseurance de forsses, ne nous fyans sur celles du roy, esperant estre assez fortz pour les combattre dans l'Allemagne, et y fallant pour empescher une malheureuse paix qu'ylz forceroient accepter, la main armée, à la ruyne des pais de Loraine, à celle de la religion en France et establissement des huguenotz, et le tout tomberoit par après dans la Flandre sur les bras du roy d'Espagne. Voila l'acheminement que nous avons donné pour ces affaires, estant allé Mailane vers le prince de Parme pour en aporter conclusion de laquelle on s'asseure, et le secrétaire Guerin vers le colonnel Fiffer. Le partement de la royne mère nous faict croire que à quelque prix que ce soit elle fera la paix 1. Vous serez plus près d'elle que de moy pour en avoir des nouvelles. Je diray la sentence du feu Grand Escuyer qu'il est temps de faire la paix de peur de ruyner les huguenotz. L'ambassade des hérétiques d'Allemagne est passée, je ne scay quelle resolution elle raportera. C'est tousjours ung coup d'Espernon que la paix. Si le roy va à Lyon avec forces l'on luy refusera les portes, et ne veulent qu'il oste Mandelot et les remetent entre les mains d'Espernon et encores moins qu'on leur refasse leur citadelle, ce quy estoit resolu au cabinet et en doiton (?) parler si l'on veult exécuter la deliberation que on a faict

⁽¹⁾ Il fait allusion à la mission de Catherine de Médicis pour faire accepter l'édit d'Union au roi de Navarre, mission qui commença en juillet 1586.

prendre au Roy. Croyez que Espernon a de tresdangereux ruses (?) et qu'il fault pensser à arester ce coup extreme. Vous aurez sceu comme le president Brulart a esté despesché en Loraine pour rompre son maryage. La royne vous en aura escript les artifices. Je ne scay quelle responce en fera monsieur de Loraine; elle meriteroit bien d'estre ferme mois vous congnoissez l'homme. La fin de ma letre sera pour vous pryer croire que ma volonté et resolution sera tousjours vous aymer...

Je vous diray que je m'estably fort en mon gouvernement et 51 maintyent tousjours la Picardye. Entragues et la Chastres avec leurs villes sont plus à nous que jamais et Lyon s'y embarque par ceste dernyère crainte. Ilz ont taillé en pieces deux compagnyes que la Vallete avoit faict loger en leurs faulbourgs... A Vitry-le-Fransois le 1^{er} aoust...

XX

(f. 18 — rien au verso).

J'ay receu de letres qu'il vous a pleu m'escrire et vous diray que monsieur vostre frère quy est icy present a pris charge devant nous de vous rendre conte et mander la fasson de ceste conferance et comme nous avons resolu de nous y gouverner. Je croy certainement pour moy que quoy que l'on die et pensse je tyens pour toute asseurée et resolue la levée des reistres huguenostz au mois d'aoust. Nous aurons sans doubte deux mil lances Italyennes ou albanoises et quatre mil reistres soubz la levée de monsieur de Loraine lequel les lève pour nous. Il a envoyé son secrétaire Guérin vers le colonel Fifer avec douze mil escus pour arrester et traicter d'une levée de neuf mil Suisses, duquel nous n'avons en encor de response et l'attendons à toutes heures. Le dict duc de Loraine s'est aussi resolu huict mil cinq cens hommes de pied tant de ses pais que voisins du sien. Puis nous aurons de la France ce que nos parans et amis pouront pour l'acompagner et servir. L'armée des hérétiques sera grande et forte et composée de huict mil reistres, douze mil Suisses, deux regimens de lansquenetz, quatre mil harquebusiers que Chastillon leur doibt mener, de cavalarie françoise ce qu'ilz pourront. Je vous dirai que je crains trop plus les traistres que les ennemis et redoubte fort Espernon si nous ne nous resolvons à nous en defaire, ce qu'estant utile pour la gloire de Dieu et la cause que nous poursuivons je n'y espargnerai soing ni diligence et fault tous qu'en general et en particulier nous en cherchions les moiens. Il se faict fort et lève des gens de tous costez. Il fault uzer de diligence, car à traicter amitié ni reconciliation il ne se peut ni ne se doibt, nous estant sa haine trop profitable pour réputation générale et la conservation particulière de noz amis. C'est ung grand malheur que Joyeuse ne s'eschauffe davantage et que sur luy l'on ne peult prendre plus ferme fondement. Toutesfois est-il utile l'entretenir et en tirer ce que l'on pourra. Le faict de

Picardye où 51¹ a descouvert il estoit employé est venu tres mal à propos car enfin c'estoit se rendre vengeur des passions de son ennemy et compagnon. Monseigneur, vous seul et votre respect le peult et doit conserver. Nous avons icy de ceux de Paris et chercherons a leur donner tout le contentement qu'il sera possible comme à toutes les autres villes et partisans. Monsieur le cardinal votre frère doit rendre comte de telz subjectz comme moy des armes à quoy je ne ferai nulle faulte... Ce XXII may 1587.

XXI

(f. 29 : « monsr. le cardinal, receu le ve aoust 1587 »).

Il me semble maintenant que noz affaires sont en autre terme que par cy devant et que les villes demeurent en tel estat qu'elles sont, estant remis à en traiter après la fin des occasions quy nous pressent maintenant à cause de la venue des reistres, laquelle (« est » omis) du tout asseurée. Vous vous resouldrez si voulez venir, le plustost sera le meilleur, moyennant que vous n'abandonnez vostre gouvernement sans y avoir donné ordre. Il y a tant de gens qui lèvent que je ne pourré pas vous garder plus de quarante harquebusiers à cheval et environ trente lances de noz serviteurs qui se metront ensemble pour vous acompagner à vostre arivée. Quand j'estois à Rheims avec noz parans, il fut resout que donnerions pour la levée de chascun lancier vinct escus, et fismes estat tant de nous que de noz amis que nous ferions deux mil lances selon la division des trouppes que nous estimons qu'un chascun poura faire, et lors comme il fut question de vous je dis que pouryez faire environ trois cens lances bien montés, que je m'eforceray aussy tant que il y aura quelques deniers aryvés des trois cens mil escus que scavez, en faire tenir six mil escus au cler, quoy atendant il sera nécessaire que vous facyez l'advance, de laquelle sans faillir serez rembourséz et vous seront delivréz autant de fois vingt escus que vous admenerez de lances. Monsr. de Guise est allé trouver le roy pour avoir quelque forse. Je ne say ce que il poura obtenir. Si Dieu faict grace au roy de le bien servir en ceste ocasion, comme il y est obligé, sans doubte nous serons victoryeux sur noz ennemis.

IIXX

(f. 28 : « Monsr. le cardinal, par le controleur Petit », sans date).

Vous savez que les provensaulx ont esleu monsieur de Guise pour gouverneur. Monsieur de Sainct André, frère du comte de Saulx, est party ce matin et s'en va en Provence, comme je croy

⁽¹⁾ Sans doute le duc d'Aumale qui, pendant une grande partie de l'an 1587, agissait presque en révolté dans son gouvernement de Picardie.

envoyé de monsieur de Guise ². Ledict sieur de Guise faict quelque menée en Provence ou je me trompe. Je pense aussy qu'il traicte quelque chose à Toul. Je croy qu'il ne retournera aux ocasions qu'il a eu.

Depuis la letre que je vous ay escript par vostre controlleur monsieur de Guise, comme j'ay voullu monter à cheval apres avoir esté quinze jours en ceste ville, m'a fort parlé de noz afaires, disant que debvyons resouldre ensemblement ce que nous voulons faire d'ung costé ou d'aultre. Il m'a dict plusieurs particulyaritéz que je ne vous puis escrire, vous suplyant que pour ceste seulle ocasion, quant n'en auryez d'aultre, de venir en court où je ne fauldrez vous aller trouver pour les néssessitéz que nous avons de conférer ensemble pour le service de Dieu, manutention de nostre religion et nostre honneur. Si vous ne venez je pensse que la royne ne permectra que je vous aille voir, craignant les soupson (sic). Je vous suplye bien penser à ce que dessus, comme à les plus importantz afaires que pouryez jamais avoir...

⁽²⁾ La date de cet épisode m'échappe.